

## GARANTIES

---

### ANNULATION jusqu'à € 10.000

- maladie, accident ou décès de l'assuré, du partenaire, d'un membre de la famille jusqu'au 2ème degré, de l'hôte, du remplaçant professionnel ou d'un compagnon de voyage

Couverture en cas de **maladie chronique ou préexistante** si médicalement il n'existait aucune contre-indication pour l'accomplissement du voyage au moment de la réservation du voyage et de la souscription du contrat d'assurance annulation!

- complications pendant la grossesse
- licenciement pour des motifs économiques
- nouveau contrat de travail de 6 mois au minimum
- dommages graves aux biens immobiliers
- examen de repêchage
- divorce ou séparation de fait
- épidémie, catastrophe naturelle ou acte de terrorisme internationalement reconnu (seuls les frais de modification jusqu'à maximum € 175)
- ...

En cas d'annulation du voyage une franchise de € 50 par personne sera toujours déduite de l'indemnisation. Le remboursement des frais de modification se fait sans prélèvement de cette franchise.

### ASSISTANCE VOYAGE

Pour les Contrats Temporaires vous avez le choix entre **l'assistance voyage Standard** et **l'assistance voyage VIP**. L'assurance assistance Standard vous offre une excellente couverture à un prix avantageux. Si vous voyagez dans des pays à haut risque ou dans des endroits où les traitements médicaux sont très chers (entre autres l'Amérique du Nord et l'Asie), nous vous conseillons de souscrire l'assurance assistance VIP!

### ASSURANCE ASSISTANCE PERSONNES

- frais médicaux (franchise de € 25) jusqu'à € 125.000 (Standard) | **illimité** (VIP)
- soins consécutifs suite à un accident de voyage jusqu'à € 2.500 (Standard) | € 5.000 (VIP)
- compensation journalière en cas d'hospitalisation (minimum 3 nuits) jusqu'à € 600
- rapatriement en cas de maladie, d'accident ou de décès: **illimité**
- retour anticipé pour motifs impérieux
- assistance familiale en cas d'hospitalisation
- prolongation du séjour pour des raisons médicales
- envoi sur place d'un remplaçant professionnel
- frais de recherche et de sauvetage jusqu'à € 12.500 (Standard) | € 25.000 (VIP)
- remboursement du ski-pass, des cours de ski et du matériel de ski loué jusqu'à € 250
- remplacement des papiers d'identité et des titres de transport perdus ou volés jusqu'à € 125
- assistance juridique circulation jusqu'à € 1.250 et avance de la caution pénale jusqu'à € 12.500
- envoi de messages urgents, de médicaments et de prothèses
- assistance psychologique
- frais de télécommunication avec la compagnie

### CAPITAL ACCIDENT DE VOYAGE (= indemnisation suite à un accident à l'étranger)

- en cas de décès € 7.500 (Standard) | € 12.500 (VIP)
- en cas d'invalidité permanente jusqu'à € 15.000 (Standard) | € 25.000 (VIP)

### RESPONSABILITÉ CIVILE (= indemnisation en raison de dommages causés aux tiers)

- dommages corporels et matériels (franchise de € 125) jusqu'à € 125.000

**>> UNIQUEMENT L'ASSISTANCE VOYAGE VIP!**

### BAGAGES 1ER RISQUE

- endommagement, vol et non livraison (franchise de € 50) jusqu'à € 1.250 (Standard) | € 1.875 (VIP & Contrat Annuel)
- en cas de livraison tardive (minimum 12 heures), remboursement de 50% des achats de 1ère nécessité jusqu'à € 250 (Standard) | € 375 (VIP)

#### **VOYAGE DE COMPENSATION**

- bon de valeur pour les nuits manquées en cas d'un rapatriement contractuel ou d'un retour anticipé jusqu'à € 1.250 (Standard) | € 2.500 (VIP)

#### **FLY ON TIME** (= indemnisation en cas de retard sur la destination finale)

- retard de 12 heures € 50
- retard de 24 heures et plus € 100

**>> UNIQUEMENT L'ASSISTANCE VOYAGE VIP!**

#### **TERRORISME**

- indemnisation de € 125 par jour bloqué sur place suite à un acte de terrorisme international jusqu'à € 1.250

**>> UNIQUEMENT L'ASSISTANCE VOYAGE VIP!**

#### **ASSURANCE ASSISTANCE VÉHICULE (OPTION)**

**L'assurance assistance est seulement valable en Europe pour des véhicules (maximum 3.500 kg) ou des motos (de plus de 125 cc) de maximum 8 ans!**

- dépannage et remorquage
- envoi des pièces de rechange
- frais de gardiennage
- honoraires d'expert, huissier de justice et avocat jusqu'à € 500
- frais d'hôtel ou voiture de location en cas de réparation sur place jusqu'à € 150
- rapatriement du véhicule et des passagers en cas d'une immobilisation de plus de 3 jours par suite de défaut mécanique, d'accident ou de vol
- chauffeur de remplacement
- frais de télécommunication avec la compagnie